
Annexe au règlement intérieur de la Formation : Pratiques sanitaires mises en place dans le cadre des formations

Dans le contexte actuel, et compte tenu de la propagation du Covid-19, l'Association de formation a mis en place un dispositif exceptionnel, dont l'objectif est de définir toutes les mesures nécessaires à appliquer pour la protection de nos stagiaires, nos formateurs et nos collaborateurs.

Celles-ci pourront faire l'objet de modification au regard des évolutions réglementaires éventuelles à venir.

1. RAPPEL DES REGLES D'HYGIENE ET GESTES BARRIERES

Les règles d'hygiène suivantes sont jugées essentielles par les autorités sanitaires pour éviter toute propagation du virus et préserver la santé de nos stagiaires et de nos collaborateurs.

Face au Covid-19, chaque stagiaire doit, pour se protéger et protéger les autres :

- Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou du gel/solution hydro alcoolique,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle après utilisation,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Appliquer une distanciation sociale en maintenant un minimum d'un mètre d'écart avec les autres personnes,

Et aussi :

- Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarettes,
- Les fournitures telles que stylos, papiers, agrafeuses, ainsi que les téléphones et matériel informatique ne doivent pas être partagés,
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs (toux, difficultés respiratoires, fièvre, etc.).

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Il est obligatoire également dans les lieux communs de l'Association de formation (accueil, couloir, toilettes...).

Le stagiaire devra se munir d'un nombre suffisant de masques pour la durée de la formation (4h par masque). Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas.

NB : pour éviter les contacts :

- Les stagiaires apportent leur propre matériel (stylo, bloc note...)
- Les stagiaires seront invités à se laver les mains avec le gel hydro alcoolique avant et après avoir signé la feuille d'émargement,
- Les stagiaires seront invités à remplir les évaluations en lignes à la fin de chaque stage,
- Il n'y aura exceptionnellement pas de fourniture de boisson (eau / café) ou de nourriture pendant la formation. Les stagiaires sont invités à venir avec leur gourde / thermos personnelle,

2. AMENAGEMENT DES LOCAUX ET UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

Les consignes sanitaires sont affichées à l'accueil, dans les lieux communs et dans les salles de formation.

Doivent être impérativement respectés :

- Le marquage au sol, sens de circulation dans les couloirs et espaces communs,
- Le nombre de personnes autorisé dans les espaces de pauses et toilettes,
- Le port du masque obligatoire dans les parties communes de l'agence (hall, accueil, circulation, tout espaces commun)

En complément, il est interdit pour les stagiaires et animateurs de formation de déjeuner dans les locaux de l'Association de formation.

Les locaux sont nettoyés et désinfectés régulièrement : parties communes, sanitaires et les surfaces de contact (poignées de portes, rampes d'escalier, interrupteurs, ...).

Du gel hydro alcoolique et des sprays désinfectants avec papier essuie-tout sont mis à disposition dans l'ensemble des locaux.

3. SALLES DE FORMATIONS

3.1 Préparation des salles de formation :

Les salles de formation sont équipées du matériel nécessaire permettant le respect des gestes barrières :

- Affichage reprenant les consignes et mesures sanitaires,
- Gel hydro alcoolique, mouchoirs à usage unique, spray désinfectant et papier essuie tout,
- Positionnement de la feuille de présence sur une table dédiée avec présence de gel hydro alcoolique

La capacité d'accueil des salles de formation, permettant de respecter les mesures sanitaires à appliquer, a été déterminée par l'Association de formation. Cette capacité maximale à ne pas dépasser est présente sur l'affichage de la salle : il convient de la respecter absolument.

- ⇒ Une distance de sécurité entre les participants de 2 mètres devra être respectée
- ⇒ Il ne pourra pas y avoir moins de 4 m² par participants dans une salle de formation

Le nettoyage des salles de formation est organisé et a lieu au minimum une fois par jour (sol, mobilier, surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, etc.)

3.2 Utilisation des salles de formation :

Avant le démarrage de la formation, le formateur doit :

- S'assurer que la salle est équipée du matériel nécessaire au respect des gestes barrières (cf.3.1)
- Organiser l'espace de formation de façon à faire respecter :
 - o la distanciation de 2 m entre les stagiaires : 1 personne par table, utilisation maximale de la salle pour élargir la disposition des tables, disposition des chaises et suppression des chaises non utilisées
 - o la distanciation de 1 m minimum entre son parcours (lorsqu'il évolue dans la salle) et les stagiaires

Aérer régulièrement la salle de formation (a minima pendant 15 minutes toutes les 3 heures) : au minimum, avant le démarrage de la formation, pendant la pause méridienne et à l'issue de la formation.

Laisser la porte ouverte pendant les pauses et les déjeuners afin d'éviter la manipulation des poignées de porte.

3.3 Aménagements complémentaires de la salle de formation, selon le type de formation :

- Formation avec mouvements des stagiaires pour la réalisation de travaux en sous-groupes / ateliers :
 - o La dimension de la salle doit permettre l'organisation des sous-groupes sans modification ni mouvement des tables pendant la formation, dans le respect de la distanciation de 2 m entre les stagiaires. Si cette distanciation ne peut pas être respectée, le déroulé de la formation devra être revu (pas de travail en sous-groupe)
 - o Les stagiaires doivent rester au maximum à leur place pendant la durée de la formation. S'il existe des mouvements nécessaires (ex : sous-groupe, mise en situation), ceux-ci devront se faire dans un espace dédié, installé avant l'arrivée des stagiaires.
 - o En cas de permutation de sous-groupes ou de stagiaires pour des mises en situation dans l'espace dédié, le formateur nettoiera les surfaces planes utilisées

- Formation avec utilisation de matériel informatique :
 - o S'il est fourni par l'Association de formation, le matériel informatique sera désinfecté avec spray désinfectant et papier essuie tout par le formateur, avant le démarrage de la formation et à l'issue de la formation
 - o Chaque stagiaire doit être équipé d'un matériel informatique individuel (pas de matériel partagé entre stagiaires)
 - o Le stagiaire a la possibilité d'apporter ses propres souris et clavier (branchement USB)
 - o L'animateur privilégie la démonstration avec projection par vidéo projecteur plutôt que sur le matériel du stagiaire
 - o En cas d'utilisation successive du matériel informatique entre animateur et stagiaire :
 - le lavage du matériel est obligatoire avant et après chaque utilisation avec du spray désinfectant
 - une vigilance accrue sur le port du masque de tous les interlocuteurs : il doit être rigoureusement respecté

4. MODALITES DE GESTION EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19 POUR UN STAGIAIRE / ANIMATEUR

En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 avant le démarrage de la formation (le jour et/ou les jours précédents) : le stagiaire / l'animateur reste à domicile et prévient l'Association de formation. Son inscription est reportée et/ou annulée.

En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 au cours de la formation : le stagiaire / l'animateur prévient l'Association de formation / le formateur, il doit regagner son domicile, éviter les contacts, et appeler son médecin. Il n'hésitera pas à appeler le SAMU – Centre 15.

En cas d'infection Covid-19, déclarée dans les 48 heures qui suivent la formation, le stagiaire/l'animateur s'engage à prévenir l'Association de formation dans les plus brefs délais afin de lui permettre de prévenir l'ensemble du groupe du risque sanitaire encouru lors de leur participation à la formation.

5. DIVERS ET SANCTIONS

A l'issue de chaque formation, un débrief sera réalisé entre le formateur et l'Association de formation sur les difficultés éprouvées par chacun au cours de la préparation puis de l'animation de la formation, ce qui inclut notamment le bon respect des consignes par les stagiaires et les difficultés relationnelles induites par les mesures imposées.

Cette annexe présente les dispositions particulières mises en œuvre à l'attention des stagiaires pour prévenir de toute contamination. Le non-respect des consignes sanitaires pourra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.